

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (Euratom, CECA, CEE) n° 912/78 du Conseil, du 2 mai 1978, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes et le régime applicable aux autres agents

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 119 du 3 mai 1978.)

Page 2, article 5, au deuxième alinéa ajouté à l'article 40 paragraphe 3 du statut des fonctionnaires :

au lieu de : « ... sous réserve de supporter les contributions visées ... »,

lire : « ... sous réserve de supporter les contributions nécessaires à la couverture des risques visés ... ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1127/78 du Conseil, du 22 mai 1978, modifiant le règlement (CEE) n° 2742/75 relatif aux restitutions à la production dans le secteur des céréales et du riz

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 142 du 30 mai 1978.)

Page 24, à l'article 1^{er} paragraphes 1 et 2 :

au lieu de : « ... quellmehl destinés à la panification »,

lire : « ... quellmehl destiné à la panification ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1245/78 du Conseil, du 22 mai 1978, portant conclusion du protocole additionnel à l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, en raison de l'adhésion de nouveaux États membres à la Communauté

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 161 du 19 juin 1978.)

Page 1, au quatrième visa :

au lieu de : « vu l'avis de l'Assemblée »,

lire : « vu l'avis de l'Assemblée ⁽¹⁾ ».

⁽¹⁾ JO n° C 280 du 8. 12. 1975, p. 23.

Page 1, à la deuxième colonne, l'appel de note et la note ⁽¹⁾ deviennent l'appel de note et la note ⁽²⁾.
